



AVIS PUBLIC AUX CITOYENS DE LA VILLE DE COATICOOK

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que le conseil municipal, lors de son assemblée ordinaire du 14 juin 2021 qui se tiendra à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Coaticook, étudiera les demandes de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, relative aux immeubles suivants :

- Propriété située au 752, chemin Chagnon, le lot 2 935 608, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à permettre :

- Une marge de recul latéral minimale de 0,59 mètre et 0,72 mètre pour la résidence
- Une marge de recul latérale d'un hangar agricole à 0,98 mètre de la limite de la propriété

Toute personne intéressée peut se faire entendre et soumettre une demande au plus tard le 4 juin 2021 par courriel à l'adresse suivante : g.dupras@coaticook.ca

Donné à Coaticook, ce 11 mai 2021.

La greffière,

Geneviève Dupras



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COATICOOK

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 11 mai 2021 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 11 mai 2021.

Donné à Coaticook, ce 11 mai 2021.

La greffière,

Geneviève Dupras